



## Chauffeur-livreur : quelles précautions prendre contre le Choléra ?

CHOLERA

Quels sont les risques de transmission ?

- \* **Quand vous êtes touchés par une personne contaminée ou touchez un objet utilisé par une personne contaminée.** D'où l'importance d'éviter les contacts physiques ;
- \* **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** La bactérie peut vous contaminer. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du guide des mesures de prévention des risques de contamination au choléra pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- \* à éviter les risques d'exposition à la bactérie ;
- \* à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- \* à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.
- \* A actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels

### Mesures organisationnelles

- \* **L'employeur** met en place les mesures d'organisationnelles et veille à leur application **cela passe notamment par :**
- \* **Respecter les mesures d'hygiène** . Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...);
- \* **Éviter autant que possible de partager les outils et équipements.** À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir destemps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs ;
- \* **Associer les élus du CSE à la définition des mesures organisationnelles**
- \* **Afficher les consignes dans l'entreprise**
- \* **L'employeur doit être encore plus vigilant que d'habitude pour permettre un accès aux salariés à de l'eau potable pour leur consommation.**

- Textes Réglementaires : Articles L.4121-2 et R.4421-1 à R.4427-5 du code du travail relatifs à la protection des travailleurs des risques résultant de leur exposition à des agents biologiques.
- Document INRS : ED 6034
- Guide des mesures de prévention des risques de contamination au choléra en situation pré-épidémique – (DEETS de MAYOTTE)

- \* **Un référent cholera peut-être désigné. Cela peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.**
- \* **Il est recommandé que les cas contact et personnes symptomatiques soient isolés de manière à protéger l'ensemble du personnel.** Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.
- \* **Hydrater la victime souffrant des symptômes du choléra ;**
- \* **Appeler immédiatement le SAMU (15).**
- \* **La personne souffrante doit éviter de se rendre chez le médecin afin de minimiser la propagation de la maladie.**

### MESURES INDIVIDUELLES

- \* **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou à une solution hydroalcoolique (SHA) :
  - frotter 30 secondes,
  - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.
  -
- \* **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- \* **Respecter les mesures de distanciation physique :**
  - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- \* **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- \* **Utiliser des équipements individuels de protection : blouse, gants en latex, chaussures fermées...**

- Informer et former l'ensemble des salariés aux mesures de prévention mises en place au sein de l'entreprise, contre les risques liés au choléra ;



## 1. PRÉPARER

- \* Si le véhicule est multi-utilisateurs, désinfectez les clés et l'intérieur du véhicule entre chaque utilisateur et désinfectez la commande manuelle (descente et montée des hayons). L'habitacle doit être aéré le plus souvent possible.

### Attribuez, dans la mesure du possible, s'il y a un doute :

- \* **Un véhicule à un livreur** pour ses tournées. En cas d'impossibilité, **prévoyez les modalités d'une désinfection à chaque changement de livreur** (poignées du diable ou du transpalette, volant, levier de vitesses, tableau de bord, habitacle...).
- \* **Des outils individuels à chaque livreur** (diable, sacs, tablette, téléphone...) à défaut, prévoir dans l'organisation du travail, un temps pour le nettoyage après chaque utilisation avec des produits de désinfection.

### Prévoyez ce qu'il faut absolument emmener dans le véhicule :

- \* **Préparez un kit que chaque livreur prend avant de partir** : réserve d'eau et savon, serviettes à usage unique ou gel hydroalcoolique, lingettes, sacs-poubelle, papier toilette, etc.
- \* **Prévoyez un kit de dépannage d'urgence** pour éviter le passage chez le garagiste en cas de coup dur (bombe anti-crevaison pour les VUL...).
- \* Dotez chaque conducteur d'**un moyen de communication portable avec chargeur adaptable**.

### Préparez les livraisons :

- \* File d'attente : restez dans la cabine.
- \* Ayez le numéro de téléphone du site de livraison et si possible le nom du responsable du lieu de chargement ou de déchargement.
- \* **L'employeur indique au chauffeur dans le protocole de sécurité de livraison les règles applicables à l'entrée du site d'accueil** (klaxon, téléphone, appel de phare, etc.), le lieu de parking ou la zone d'attente et les points accessibles (locaux sanitaires, coin café, etc.).
- \* **L'employeur indique les règles de chargement/déchargement** afin de déterminer les consignes de distance à respecter avec les salariés du site (entre les personnes et vis-à-vis du véhicule et du chargement), sur les quais de chargement/déchargement, à l'entrée des entrepôts, des usines, etc.
- \* **Si vous livrez un particulier**, prévoyez dans le SMS ou l'e-mail avertissant de l'heure de livraison, les consignes de sécurité à respecter par le client (distance) et les modalités de dépose des colis. Déposer le colis devant la porte. **Ne pas demander de signature**.
- \* Autant que possible décaler les horaires de livraison afin d'éviter que plusieurs chauffeurs/livreurs se croisent sur un même site de livraison.





## 2. RÉALISER

- \* **Chargez en dernier dans le véhicule ce qui sera livré en premier**, pour limiter les manipulations.
- \* **Prévoyez un contact permanent avec votre base** pour communiquer et gérer les imprévus, notamment si vous êtes seul dans le véhicule.
- \* **Assurez-vous d'être seul pendant l'arrimage** s'il est nécessaire.
- \* **Évitez tout contact physique direct ou indirect** avec le personnel du site d'accueil durant la livraison : stylos à usage unique, scannage des colis, éviter le doigt pour signer sur l'écran du terminal, livraison avec dépose au sol, sur une table ou un chariot, en présence du client, sans remise en main propre. S'il est d'accord, remplacez par exemple

la signature par une photo du client avec son colis.

- \* **Ne vous touchez pas le visage avant de vous être lavé les mains** à minima après chaque livraison, avec de l'eau et du savon, des lingettes ou du gel hydroalcoolique. Jetez les déchets dans un sac poubelle dans la cabine et nettoyez le matériel (sac, diable, équipements d'aide à la manutention) particulièrement les zones en contact avec les mains.



## 3. VÉRIFIER



- \* **Vérifiez avec la liste de ce qu'il faut absolument emmener dans le véhicule** que celui-ci est paré pour une nouvelle tournée (ex. : eau, savon, gel hydroalcoolique et autres consommables).
- \* **Nettoyez l'habitacle.** Le temps de nettoyage du véhicule doit être intégré dans les horaires quotidiens.
- \* **Renforcez les vérifications du bon état du véhicule** (pneumatiques, pare-brise, essuie-glaces, etc.) pour ne pas

être obligé d'aller au garage pour une intervention non planifiée.

- \* **Évacuez les déchets au retour, nettoyez l'habitacle, réapprovisionnez le kit de désinfection** (eau, savon, gel hydroalcoolique et autres consommables).
- \* **Procédez à des retours et partages d'expériences** des aléas de la journée pour adapter les procédures et mesures initialement prévues.

Contactez au besoin le service de santé au travail dont vous dépendez ou votre Caisse d'assurance maladie - Risques professionnels pour vous aidez dans la mise en place de vos mesures de prévention.